

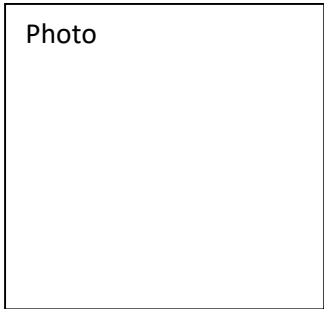


Région académique OCCITANIE

Collège Les Fontanilles
1 avenue de l'Europe - BP 61400
11494 CASTELNAUDARY Cedex
Tél : 04 68 23 19 16 - Email : ce.0110825m@ac-montpellier.fr



Dossier internat
Candidature
Année scolaire 2026-2027



Nom :

Prénoms :

NB : Un correspondant est fortement recommandé pour tous les élèves internes, il doit nécessairement résider aux alentours de Castelnaudary. Sans correspondant, les responsables légaux s'engagent à venir chercher leur enfant au plus vite, de jour comme de nuit, en cas de besoin.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de navette entre la gare de Castelnaudary, distante de 1.5 km, et le collège. Ce trajet de 10 minutes environ doit donc être fait à pied par votre enfant sans accompagnement d'un Personnel du collège.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION :

L'admission à l'internat du collège Les Fontanilles est prononcée par un groupe de pilotage constitué par l'équipe de Direction et la CPE en charge de l'internat. En raison du nombre limité des places offertes, la procédure de recrutement est sélective.

La première priorité est bien sûr l'adhésion de l'élève à la vie collective et sa capacité à en respecter les règles pour un « vivre ensemble » de qualité.

La seconde priorité est donnée aux élèves qui candidatent à une des spécificités de l'offre pédagogique de l'établissement, tout particulièrement sa section sportive « Football » ou « Handball ».

Si la candidature de votre enfant en section sportive a été retenue et que vous aviez indiqué demander une place en internat, l'admission à l'internat est automatique. Il vous faut tout de même remplir la partie administrative de ce dossier de candidature.

Pour les élèves dont les parents sont séparés ou divorcés, les signatures des deux parents titulaires de l'autorité parentale sont requises, sauf disposition contraire expressément prévue par une décision de justice, dont une copie devra être fournie.

Dans tous les cas, c'est l'adéquation entre la présence à l'internat et la réalisation d'un projet personnel de l'élève en termes d'objectifs, de résultats et d'ambition scolaires, qui sera privilégiée.

L'internat est un lieu de vie et d'épanouissement dans une stratégie de réussite et d'ambition. **C'est donc un contrat.**

Dans le même esprit, le maintien et la réinscription ne sont pas automatiques. Ils dépendent du comportement de l'élève à l'Internat, de son respect du Règlement Intérieur et de son attitude face au travail pour réaliser les objectifs et les ambitions qui l'ont amené à solliciter une inscription dans cet Internat.

Un point sera fait sur ces sujets fondamentaux à la fin de chaque semestre et à chaque fin d'année scolaire.

CALENDRIER DES OPERATIONS PRINCIPALES :

Mercredi 10 juin 2026 dernier délai

retour des dossiers au collège par voie postale (adresse en haut de la page 1) ou par mail à l'adresse : ce.0110825m@ac-montpellier.fr au format.pdf

Judi 11 juin 2026 :

Commission de recrutement à partir des dossiers reçus complets.

Vendredi 12 juin 2026 :

Réponses aux familles (acceptation, refus ou besoin d'un rendez-vous pour clarifier la situation avant de rendre une décision définitive)

En cas de besoin de rendez-vous, ceux-ci se dérouleront au collège à partir du lundi 15 juin et au plus tard le vendredi 19 juin.

Il va de soi qu'il sera possible de candidater à tout moment de l'année même si les candidatures ne seront alors étudiées que s'il y a des places vacantes.

Vous souhaitant le meilleur pour vous et votre enfant, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Le Principal, Ludovic BELLINI

ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Portable :

PARENTS/RESPONSABLES

Nom et prénom du tuteur légal :

Lien de parenté : Profession :

Tél fixe : Portable :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : @

Nom et prénom du tuteur légal 2 :

Lien de parenté : Profession :

Tél fixe : Portable :

Adresse :

Mail : @

SCOLARITÉ ACTUELLE (2024-2025)

Classe :

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Classe de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Etablissement fréquenté : (merci d'entourer le niveau de classe demandé)

Personnes autorisées à prendre l'élève en charge (correspondant)

Nom et prénom du tuteur légal :

Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Portable :

Je, soussigné(e), responsable légal(e) du candidat, certifie que les informations ci-dessus sont exactes tout comme les motivations, objectifs et ambitions scolaires qui motivent cette demande.

Date et signature du/de la responsable légal(e)

Signature de l'élève

Pièces à joindre obligatoirement à ce dossier :

- Le projet d'internat de l'élève : ses motivations, ses objectifs, ses engagements (fiche 1)
- Le projet d'internat des parents, leurs motivations, leurs objectifs, leurs engagements (fiche 2)
- Contrat d'hébergement (fiche 3)
- Les renseignements généraux pour mieux accompagner votre enfant (fiche 4)
- Autorisation de sorties (document remis en début d'année scolaire sur demande)
- Les bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours.
- 1 photo d'identité.
- Décision de justice relative à l'exercice de l'autorité parentale ou attestation signée des deux parents autorisant le placement en internat

Tarifs 2025/26 : 1.400 euros environ pour l'année avec facture tous les 3 mois et donc paiement en 3 fois sur l'année.

TROUSSEAU :

- LINGE :

- Rechange pour la semaine (blouson, pulls, t-shirts, chaussettes, sous-vêtements...) adaptés à la saison ;
- Pyjama ;
- Pantoufles / Tongs ;
- Tenue de sport ;
- 2 paires de chaussures, une de ville et une de sport ;
- Sac à linge sale ;

- NECESSAIRE DE TOILETTE :

- Serviettes de toilette (2 jeux) ;
- Gants de toilette ;
- Brosse à dents et gobelet ;
- Dentifrice ;
- Savon et Shampoing ;
- Brosse à cheveux ;
- Tapis sortie de douche ;
- Déodorant en stick (les aérosols sont interdits).

- LITERIE :

- 1 jeu de draps taille 90 à changer régulièrement + 1 jeu supplémentaire qui reste à l'internat ;
- 1 oreiller + taie ;
- Couverture ou couette ;
- Alèse traitée anti-punaises de lit (literie 90).

- DIVERS :

- 2 cadenas à clef (la deuxième clef de chaque cadenas doit être laissée au CPE) ;
- Produit anti – poux ;
- Mouchoirs en papier ;
- Serviettes hygiéniques ou tampons (pour les filles).



FICHE 1 :

**PROJET D'INTERNAT : MOTIVATIONS, OBJECTIFS, AMBITIONS SCOLAIRES ET
ENGAGEMENTS DE L'ELEVE**

NOM, PRENOM ET SIGNATURE DE L'ELEVE



FICHE 2 :

PROJET D'INTERNAT : MOTIVATIONS, OBJECTIFS, AMBITIONS SCOLAIRES ET ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE

NOM, PRENOM DE L'ELEVE ET SIGNATURE DE LA FAMILLE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR MIEUX ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT

<p>SUR LE PLAN MEDICAL</p>	<p><input type="checkbox"/> Existence d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Existence d'un suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> orthophonie <input type="checkbox"/> ergothérapie <input type="checkbox"/> psychomotricité <input type="checkbox"/> psychologie <input type="checkbox"/> autre : <p>Précisions (si besoin) :</p> <p>.....</p>
<p>SUR LE PLAN SCOLAIRE</p>	<p><input type="checkbox"/> Existence d'aménagements dans le cadre d'un Plan d'Aménagement Pédagogique (PAP) : lesquels ?</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'aménagements dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) : lesquels ?</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'une notification SEGPA</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'une notification ITEP</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'une notification ULIS</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'un dossier MDPH</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> avec aide humaine (AESH) <input type="checkbox"/> matériel informatique <input type="checkbox"/> prise en charge SESSAD <input type="checkbox"/> autre :
<p>SUR LE PLAN SOCIAL</p>	<p><input type="checkbox"/> ELEVE BOURSIER Taux :</p> <p><input type="checkbox"/> ELEVE accompagné par une mesure éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonnées de l'Éducateur/trice Nom / Prénom : Téléphone : Coordonnées de la structure suivant l'enfant : <p>.....</p>

FICHE 3 :

CONTRAT D'HEBERGEMENT A L'INTERNAT

Vous avez demandé, pour cette année scolaire, l'hébergement de votre enfant à l'internat du collège. Votre demande a été prise en considération et votre enfant est le bienvenu !

1. LE SUIVI MEDICAL :

En cas d'urgence grave, le fonctionnaire de service appellera le SAMU pour intervention et préviendra la famille.

Si des soins moins urgents sont nécessaires à l'élève, le fonctionnaire de service vous appellera pour que vous preniez en charge le traitement de son cas. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous contacterons le contact local que vous aurez désigné pour la prise en charge de votre enfant.

Tout traitement médical doit être fourni avec une ordonnance du médecin et remis à l'infirmière qui établira un protocole à destination des adultes intervenant à l'internat pour la prise des médicaments.

2. LE COMPORTEMENT :

Nous vous signalons que l'encadrement mis à disposition ne prévoit pas de personnel spécifiquement éducatif rattaché à l'internat. Les personnels d'internat (Assistants d'éducation) mis à disposition sont tous en mesure d'aider scolairement vos enfants. Leur mission est avant tout : l'écoute des jeunes adolescents et le soutien dans leur travail scolaire. Si le maintien de bonnes conditions de vie en collectivité leur incombe aussi en faisant en sorte que les règles soient respectées, **la discipline générale à l'internat doit être librement consentie.**

La vie en collectivité exige une hygiène corporelle et vestimentaire soignée (douche quotidienne, habits propres...), ainsi qu'un respect absolu des autres.

Une conduite inconvenante, dérangeante ou déplacée ou en infraction par rapport au règlement du collège et de l'internat (que vous signerez sur Pronote) pourra remettre en cause temporairement ou définitivement la place de votre enfant à l'internat.

3. LES DECHARGES ET LES SORTIES.

Votre enfant aura la possibilité de participer à des sorties organisées et encadrées. Veillez à retourner l'autorisation afin que cela soit possible.

En qualité d'interne, votre enfant est considéré comme Régime 1 (voir règlement intérieur et fiche de vie scolaire). Si toutefois, il a la possibilité de partir plus tôt le vendredi, cela ne se fera que par une autorisation (ou décharge de responsabilité) écrite de votre part. Cette autorisation peut être annuelle pour un horaire précis dans la semaine ou ponctuelle (en cas d'absence de professeurs en fin de semaine).

L'admission de votre enfant à l'internat se fera à l'essai pour le premier mois.

Je soussigné(e),, responsable légal de l'élève :

Classe :, certifie avoir pris connaissance du texte ci-dessus et déclare l'accepter.

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève :